

# L'ARVEZAN



## Bulletin municipal de **SAINTE MARIE D'ALVEY**



# SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Compte-rendus des conseils municipaux	2 à 6
Etat-civil 2010	7
Les comptes 2010	8 - 9
La communauté de communes Val Guiers	10 à 12
Service public d'assainissement non collectif	13 - 14
Passage à la télévision tout numérique	15
2010 en photos	16
Jeux	17 - 18
Sainte Marie Animation	19
Le climat de 2010	20
Attestation de conformité « consuel »	21
Informations extérieures	22 à 24
La tournée du boulanger	25
Conte	26 à 28

Résultat des jeux

# LE MOT DU MAIRE

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

C'est avec plaisir que j'ouvre les pages du 23<sup>e</sup> numéro de l'Arvezan, notre modeste bulletin municipal, qui vous rend compte en toute transparence de l'activité du conseil municipal. Au passage, merci à Mary et Bertrand qui ont largement participé à sa rédaction.

Au cours de l'année écoulée, les travaux de rénovation du bâtiment abritant la mairie et la salle polyvalente se sont achevés avec un résultat satisfaisant et apprécié. Les combles ont été transformés en salle du conseil municipal, apportant un confort apprécié de tous. Jean François, s'est investi dans la modernisation de l'éclairage public. Grâce à ses relations, nous avons obtenu des conditions tarifaires intéressantes, pour du matériel à haut rendement, économisant près de 40 % d'énergie.

En fin d'année, avec le concours indispensable du conseil général qui a financé à 100 % en partenariat avec l'Europe, dans le cadre d'un programme FEADER, il a été installé du matériel dans nos sous-sol. A partir de début février il va vous permettre, via votre ligne téléphonique de pouvoir bénéficier de l'ADSL haut débit. Il conviendra, pour les personnes intéressées, de se rapprocher de l'opérateur France Télécom Orange. Peut-être que d'autres opérateurs viendront en concurrence ?...

Pour l'année qui arrive, nous envisageons de réaménager la place de la mairie, de façon à mieux identifier le centre du village. Une subvention est d'ores et déjà acquise, il reste à finaliser le projet dans les détails.

Vous avez pu constater que les jardinières du fleurissement ont été changées. Merci à ceux qui assurent l'arrosage de nos superbes géraniums lierres.

Je souhaite également remercier Denise et Mathieu pour le travail qu'ils effectuent, tout au long de l'année, avec sérieux et compétence. J'adresse également des remerciements à Damien qui assure le déneigement de notre voirie dans des conditions souvent difficiles, et qui a été contraint de gérer au plus juste le stock de sel, tellement cette denrée était devenue rare !!!

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui nous ont rejoints.

Au nom de l'équipe municipale, j'adresse à toutes et à tous des vœux chaleureux de santé, de bonheur pour une année 2011 remplie de joie et de réussite dans vos projets.

*Gaston ARTHAUD-BERTHET*

## Citation.

*Veux tu être heureux ? Donne du bonheur.*

**SAINT EXUPERY**

# COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 22 février 2010

## Compte administratif 2009

Le compte administratif 2009 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau, conforme au compte de gestion du trésorier :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		87 442.30	15 293.52		15 293.52	87 442.30
Opérations exercice	64 539.19	177 505.95	110 778.31	78 109.66	175 317.50	255 615.61
TOTAUX	64 539.19	264 948.25	126 071.83	78 109.66	190 611.02	343 057.91
Résultats de clôture		200 409.06	47 962.17			152 446.89
Restes à réaliser			12 300.00		12 300.00	
TOTAUX CUMULÉS	64 539.19	64 539.19	138 371.83	78 109.66	202 911.02	343 057.91
Résultats définitifs		200 409.06	60 262.17			140 146.89

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

- Excédent du virement à la section d'investissement 60 262.17
- Affectation à l'excédent reporté 140 146.89

## Travaux mairie

Après rencontre avec l'entreprise Perrouse chargée de la maîtrise d'œuvre des travaux de la mairie, un nouvel estimatif sera communiqué. Les travaux pourront débuter en avril 2010 après vote du budget.

## Licence IV

Une proposition de prix de vente de sa licence IV a été faite à la commune par M. Saint-Maurice. Le conseil décline l'offre jugée beaucoup trop élevée.

## Contrat cantonal jeunesse

La participation de la commune aux actions du contrat cantonal jeunesse est fixée à la somme de 4.50 € par habitant au titre des années 2010 à 2013 (population légale au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée).

## Questions diverses

- Reconduction de la convention ATESAT avec les services de la Direction des Territoires pour disposer d'une assistante technique de l'Etat.
- Désengagement de la commune au 31/12/2010 de la ligne de marché pour St Genix/Guiers, la dépense étant trop élevée par rapport à la fréquentation.
- Subvention attribuée à l'OGEC Ecole Notre-Dame pour participation de 3 enfants de la commune à une classe de découverte.
- Impact transfert de compétences à la communauté de communes Val Guiers en 2009 = 0
- Référents nommés pour un diagnostic en cas d'incident électrique généralisé sur la commune : Gaston Arthaud-Berthet – Auguste Guicherd
- Accord de principe sur l'installation d'un NRAZO dans les locaux de la mairie en vue de généraliser l'internet sur la commune (demande de chiffrage précis du coût de l'électricité).

## Séance du 22 mars 2010

### Budget primitif 2010

Le budget primitif 2010 est adopté pour les montants suivants :

- 196 880 € en dépenses de fonctionnement (dont 128 570 € de prélèvement pour l'investissement)
- 281 670 € en recettes de fonctionnement
- 204 660 € en recettes et dépenses d'investissement. Les programmes d'investissement sont les suivants : 2<sup>e</sup> tranche de rénovation de la mairie dans le cadre du mini-contrat de développement (façades, rénovation salle polyvalente, aménagement salle du conseil dans les combles...) – remplacement des portes de la sacristie – éclairage public – voirie – jardinières.

Les taux d'imposition sont maintenus :

Taxe d'habitation : 5.56 %

Foncier bâti : 13.43 %

Foncier non bâti : 69.3 %

Taxe professionnelle : 9.19 % (taux relais)

### Questions diverses

- Revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église à 120 € par an.

## Séance du 7 juin 2010

### Travaux mairie

Après visite du chantier, un point est fait sur les travaux en cours. Des suppléments seront à prévoir, notamment le flocage du plafond de la salle polyvalente et le carrelage de la cuisine. Une demande de subvention complémentaire sera déposée au Conseil Général dans le cadre du mini-contrat de développement.

### Eclairage public

Le remplacement des lampes d'éclairage public et de 2 projecteurs d'éclairage de l'église est décidé suivant proposition de la société Thorn (Fournet Rouvière) pour un montant HT de 3 769.92 € ; la pose est confiée à Borgex Electricité de St Maurice de Rotherens.

### Assurance

Une proposition d'assurance sur les biens communaux a été faite par Groupama ; celle-ci s'avère intéressante financièrement pour la commune. Une dénonciation à titre conservatoire du contrat actuel sera faite auprès de l'assureur de la commune pour permettre d'éventuelles négociations.

### Restauration scolaire

Dans le cadre du regroupement pédagogique Avressieux-Rochefort-Ste Marie d'Alvey, un restaurant scolaire fonctionnera à la salle polyvalente d'Avressieux à la rentrée de septembre 2010. Des informations sont données sur le fonctionnement : livraison des repas par l'établissement pour personnes âgées de St Genix/Guiers, coût... Les participations des communes seront au prorata du nombre de repas. Il est précisé que le transport scolaire pour desservir les écoles d'Avressieux et de Rochefort fonctionnera sans changement pour l'année scolaire 2010/2011.

## Questions diverses

- Participation aux centres de loisirs pour un montant de 4.50 € par enfant et par jour.
- Confirmation de dissolution du Syndicat du Collège de St Genix/Guiers au 1/4/2009
- Admission en non-valeur d'une somme impayée de 275.84 € (personne décédée).
- Compte-rendu assemblée générale de l'ADMR du 31 mai 2010.

## Séance du 26 juillet 2010

### Travaux mairie

Les travaux sont terminés et une réunion de fin de chantier aura lieu le vendredi 30 juillet. Une réflexion est engagée sur la mise à disposition de la salle polyvalente : règlement – tarifs – gestion du matériel (rencontre à prévoir avec Sainte Marie Animation). Une décision sera prise lors d'un prochain conseil pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La proposition de Point Bureautique est retenue pour le mobilier de la salle du conseil municipal aménagée dans les combles.

### Eglise

Le remplacement des portes latérales de l'église est confié à l'entreprise Chamard-Bois pour un montant de 2460 € HT. Un dossier sera déposé au Conseil Général pour une subvention dans le cadre du mini-contrat de développement.

### Voirie

Le devis de l'entreprise Eiffage est retenu pour la réfection de la portion de la voie communale n° 6 des Bibets restant à enrober, soit 109 m2 pour un montant de 3 871.68 € HT. Les travaux seront réalisés avant l'automne 2010.

### Statuts Communauté de Communes Val Guiers

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers, à savoir :

Article 02 – Groupe « Protection et mise en valeur de l'environnement » en supprimant le paragraphe « Elle est compétente pour l'étude et la mise en œuvre d'un schéma général d'assainissement ».

Article 07 – en remplaçant le paragraphe « Le Bureau de la Communauté de Communes est composé d'un Président, de huit Vice-Présidents et de huit membres » par le paragraphe « Le Bureau de la Communauté de Communes est composé de 17 membres dont le Président, un ou plusieurs Vice-Présidents et d'autres membres ».

### Convention avec le département

Monsieur le Maire présente le projet NRA ZO (nœuds de répartition abonné en zone d'ombre) du Département de la Savoie et les travaux envisagés par ce dernier qui nécessitent l'accès au domaine public communal sur le site de la mairie (installation d'une armoire dans la cave).

Le conseil municipal approuve la cession gratuite à l'amiable des équipements et aménagements réalisés par le Département sur le domaine public communal et accepte les termes des 2 projets de convention avec le Département (convention d'occupation du domaine public et convention de cession gratuite à l'amiable) que M. le Maire est autorisé à signer.

### **Contrats pour la jeunesse**

Le Conseil Municipal valide le renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 4 ans du volet « Jeunesse » du contrat « Enfance Jeunesse » à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales et du *Contrat Cantonal Jeunesse* avec le Conseil Général de la Savoie.

### **Questions diverses**

- Reconduction des bons d'activités de 40 € pour les jeunes entre 6 et 16 ans à la rentrée 2010 : les familles concernées seront informées par courrier individuel.
- Problème d'impayés sur un garage communal : le contrat de location est caduque au 1/7/2010 et ne sera pas renouvelé.
- Devis à demander à la SAE pour réparation ou refonte de la cloche de St Bonnet.

## **Séance du 4 octobre 2010**

### **Aménagement de la place du chef-lieu**

M. le Maire présente le dossier proposé par le cabinet ISAGEO pour l'aménagement de la place du chef-lieu dans le cadre du mini-contrat de développement. L'estimation des travaux prévus en 2011 (revêtements de chaussée avec création d'îlots, bandes traversantes, redéfinition des aires de stationnement, sécurisation et dégagement du portail de la cour de la mairie...) s'élèverait à 74 219 € HT. La demande de subvention est déposée au Conseil Général.

### **Salle polyvalente**

Suite à la rénovation du bâtiment mairie, le conseil revoit les conditions d'occupation de la salle polyvalente :

- maintien de la location aux particuliers et associations de la commune,
- tarifs fixés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, comme suit (électricité en plus) :
  - Particuliers : 100 €
  - Associations : 60 € (gratuit pour 1 manifestation par an)
  - Cautions : 150 €

### **Voirie communale**

M. le Maire propose une cession éventuelle à M. Tardy de la portion de la voie communale n° 6 qui constitue l'accès à sa maison au lieudit « Les Bibets ». Le conseil ne s'opposerait pas à cette vente ; M. Tardy devra formaliser cette demande et prendre en charge les frais de géomètre et notaire. La vente devra être précédée d'une procédure de déclassement de cette partie de voie communale avec enquête publique.

### **Questions diverses**

- Renouvellement du contrat du garage communal avec M. Jeannot pour une année au tarif de 16 € par mois,
- Proposition de coupes de bois dans la forêt communale : inscription en mairie jusqu'au 29 octobre au tarif de 40 €,
- Travaux sur les nœuds de répartition abonnés en zone d'ombre opérationnels au début de l'année 2011 pour l'accès ADSL,
- Virements de crédits pour régularisations budgétaires,
- Peinture des poteaux d'incendie à faire par l'employé communal,
- Tarifs de déneigement maintenus pour l'hiver 2010-2011,
- Repas de fin d'année fixé au dimanche 5 décembre

## Séance du 8 décembre 2010

### Restauration scolaire

M. le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre de l'ouverture du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2010, la commune d'Avressieux assure la gestion globale de ce service pour le financement des dépenses et l'encaissement des recettes. Il convient de signer une convention entre les trois communes du regroupement pédagogique, soit Avressieux, Rochefort et Sainte Marie d'Alvey pour la répartition des charges. Il donne connaissance du projet établi par une commission composée de représentants des trois communes.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention concernant le fonctionnement du restaurant scolaire des écoles d'Avressieux et Rochefort et autorise M. le Maire à signer cette convention.

### Achat parcelles de bois

Le Conseil Municipal, accepte l'acquisition par la commune des parcelles situées à STE MARIE D'ALVEY au lieudit « Les Chenevières » A 133 (6890 m<sup>2</sup>) – A 134 (1010 m<sup>2</sup>) à M. Serge SAINT-MAURICE pour un prix global de 1 600 €. Ces parcelles se trouvent en continuité de la forêt communale et ont fait l'objet d'une estimation par l'ONF.

### Voirie communale

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Fernand TARDY qui souhaite acquérir la portion de la voie communale n° 6 des Bibets desservant son habitation (longueur estimée à 20 m). Il précise que cette partie de route est utilisée uniquement par M. Tardy pour l'accès à sa maison. Le Conseil Municipal :

- donne son accord à la rétrocession de la portion de voie communale n° 6 à M. Fernand TARDY, l'emprise exacte étant à définir par un géomètre,
- dit que les frais de géomètre (bornage) et de notaire seront à la charge du demandeur,
- demande au Maire d'engager un dossier de déclassement avec enquête publique de cette partie de chemin, la commune prenant en charge les frais liés à cette procédure.

### Questions diverses

- Demande d'adhésion au SIEGA pour la compétence assainissement collectif .
- Accord sur la situation finale des travaux de la mairie.
- Adhésion à un contrat de protection juridique (à négocier avec l'assureur).
- Indemnité de conseil allouée aux trésoriers en poste en 2010.
- Point sur les travaux ADSL (opérationnels en février 2011).
- Déléguée commission petite enfance Val Guiers : Véronique Guicherd.
- Demande de renouvellement de certification de la forêt communale.
- Cérémonie des vœux : dimanche 16 janvier 2011 à 11 h.
- Solution à trouver pour le ménage du bâtiment mairie : ISACTYS ?



# ETAT-CIVIL 2010

## NAISSANCES

Néant

## MARIAGES

- ♥ Le 10 juillet 2010, mariage de **Laurent ARTHAUD-BERTHET**, résidant à STE MARIE D'ALVEY, 460 route de St Genix, domicilié à LYON et de **Marie-Sophie FABRE**, domiciliée à LYON.

## DÉCÈS

- ❖ Le 28 novembre 2010, décès à CHAMBÉRY (Savoie) de **Jean-Marie MOMMER**, domicilié à SAINTE MARIE D'ALVEY, 300 chemin des Côtes.
- ❖ Le 30 novembre 2010, décès à LE PONT DE BEAUVOISIN (Isère) de **André MORARD**, domicilié à SAINTE MARIE D'ALVEY (Savoie), 55 chemin des Bibets.

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Elles sont reçues chaque année en mairie jusqu'au 31 décembre pour l'année suivante. Il suffit de se présenter au secrétariat de mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

*Mairie ouverte le mardi de 13h30 à 17h 30 et le vendredi de 8h30 à 12h*

*Tél / fax 04 76 32 59 33*

*[mairie.marialvey@numeo.fr](mailto:mairie.marialvey@numeo.fr)*

# LES COMPTES 2010

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES : 64 578.69 €**

<b>CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>24 850.02</b>
Eau	317.23
Electricité	2 147.97
Combustibles	1 348.04
Carburants	
Fournitures d'entretien	31.83
Fournitures de voirie	561.11
Fournitures petit équipement	215.07
Fournitures administratives	787.75
Entretien de terrains	923.89
Entretien forêt	
Entretien de bâtiments	161.46
Entretien voirie et réseaux	7 962.15
Entretien biens mobiliers	1 074.62
Maintenance	1 547.82
Primes d'assurances	3 411.60
Documentation générale	224.88
Indemnité trésorier	359.90
Honoraires	59.05
Fêtes et cérémonies	398.64
Publications	235.35
Frais d'affranchissement	245.00
Frais de télécommunications	319.48
Indemnité gardiennage église	120.00
Remboursement à la collectivité (centres aérés - écoles)	1 231.00
Taxes foncières	968.00
Cotisations	198.18
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>16 935.07</b>
Rémunération personnel	11 429.90
Charges sociales	5 505.17
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>21 968.79</b>
Indemnités élus + cotisations	12 873.62
Contributions aux organismes de regroupement	4 487.37
Subventions	4 016.92
Reversement aide sociale au département	315.04
Pertes créances irrécouvrables	275.84
<b>INTÉRÊTS DES EMPRUNTS</b>	<b>824.81</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES : 263 784.09 €**

	Réalisé
<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>463.76</b>
Vente de bois	
Redevance occupation domaine public EDF	463.76
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>62 707.97</b>
Contributions directes	26 702.00
Taxe occupation domaine public France Télécom	431.97
Taxe sur les pylônes électriques	14 592.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	20 982.00
<b>DOTATIONS - SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS</b>	<b>53 628.75</b>
Dotations de l'Etat	25 096.00
Dotation élus locaux	2 783.00
Fonds départemental de taxe professionnelle	24 131.69
Compensation des exonérations	1 440.00
Divers	178.06
<b>AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>6 836.72</b>
Revenus des immeubles	5 239.72
Produits divers	1 597.00
<b>EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>	<b>140 146.89</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES : 195 700.16**

Déficit investissement reporté	47 962.17
Capital des emprunts	10 416.52
Numérotation voirie	12 226.43
Rénovation mairie	113 781.46
Mobilier salle de réunion	1 817.74
Remplacement jardinières	1 910.01
Eclairage public	7 585.83

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES : 76 467.58 €**

Excédent affecté à l'investissement	60 262.17
Fonds de compensation TVA	15 196.62
Taxe locale d'équipement	691.00
Subvention en annuités du département / forêt	317.79

**Excédent global de clôture 2010... 79 972.82 €**  
(chiffre provisoire au 20/12/2010)

# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS

1. **Historique de l'intercommunalité:** représentant à elles seules 37,5% des communes de l'Union Européenne (\*), les 36 782 municipalités françaises garantissent une proximité réelle de l'action publique ainsi qu'un important gisement d'énergie publique.

Mais cette densité communale et cette fragmentation ont pour contrepartie de limiter les capacités d'intervention individuelles des communes – 32 000 d'entre elles comptent moins de 2 000 habitants et 10 000 moins de 200 habitants.

Si dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle des formes d'intercommunalités techniques ont permis aux communes de s'associer pour répondre aux besoins d'équipement du territoire, les groupements intercommunaux étaient moins de 250 en 1992, dix après les premières lois de décentralisation.

Face à la complexification croissante de la gestion publique locale, les pouvoirs publics nationaux ont souhaité dynamiser une nouvelle fois les regroupements intercommunaux en proposant en 1992 la formule de «communauté de communes» plus particulièrement destinée à l'espace rural et aux bassins de vie des petites villes.

Représentant plus de 56 millions d'habitants et 9 communes sur 10 au 1er janvier 2009, la couverture intercommunale est aujourd'hui presque achevée.

(\*) la part de la population française dans la population de l'Union est d'environ 15%

2. **Institutions intercommunales, mode d'emploi:** une communauté de communes est créée par délibération concordante des communes concernées suivant la règle de la majorité qualifiée (le nombre de voix doit être supérieur à la moitié des suffrages). Son périmètre géographique doit respecter un principe de continuité territoriale. Elle vote et exécute son propre budget et dispose d'une fiscalité propre. Au nom du principe d'exclusivité, le transfert d'une compétence par les communes à l'organisme intercommunal dessaisit celles-ci de toute intervention dans le domaine de compétence transférée.

Les conseillers communautaires : les statuts de la communauté précisent également la répartition entre communes des sièges au sein de son assemblée délibérante (conseil communautaire). Deux principes doivent être respectés :

- chaque commune doit disposer au moins d'un délégué,
- aucune commune ne peut, à elle seule, détenir plus de la moitié des sièges du Conseil communautaire.

Les conseillers communautaires sont aujourd'hui désignés par les conseils municipaux en leur sein. La réforme des collectivités territoriales devrait proposer leur élection directe par les citoyens lors des élections municipales de 2014.

3. **La Communauté de communes Val Guiers:** le district du Guiers, créé au début des années 1990, est devenu communauté de communes Val Guiers en 2000. Elle rassemble aujourd'hui treize communes (voir carte) pour une population totale de 10 000 habitants sur une superficie de 8 800 hectares.

La Communauté comprend un bureau de 17 membres habilité à prendre toutes décisions (exceptées celles qui touchent au budget qui relèvent du conseil communautaire), un conseil communautaire de 43 délégués (où est débattu le travail des commissions et qui vote le budget annuel) et six commissions (aménagement de l'espace rural, communication, économie-travaux, tourisme, transports scolaires/ services de secours et appel d'offres).

Les deux délégués titulaires qui représentent la commune de Sainte Marie d'Alvey sont Gaston Arthaud-Berthet et Jean-François Delaigue

#### 4. Ses compétences pour le compte de la commune

Au titre des compétences obligatoires:

- **Aménagement de l'espace:** elle est compétente pour étudier, réaliser et gérer les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. (exemple d'existants : zone Val Guiers à Belmont Tramonet et zone du Jasmin à St Genix-sur-Guiers),
- **Actions de développement économique :**
  1. En matière industrielle, artisanale et commerciale, elle est compétente pour l'aménagement et la gestion des zones d'activité industrielles, artisanales, et tertiaires d'intérêt communautaire (exemple: la zone Val Guiers à Belmont-Tramonet, la pépinière d'entreprises «Pravaz» au Pont-de-Beauvoisin),
  2. En matière agricole, elle peut participer à toute action de préservation du foncier et de restructuration des exploitations agricoles et mettre en place des programmes locaux de développement,
  3. En matière touristique, elle peut réaliser des actions de soutien touristique, elle participe au fonctionnement de l'office du tourisme (créé par le district du Guiers), aménage différents sentiers et soutient le patrimoine bâti local.

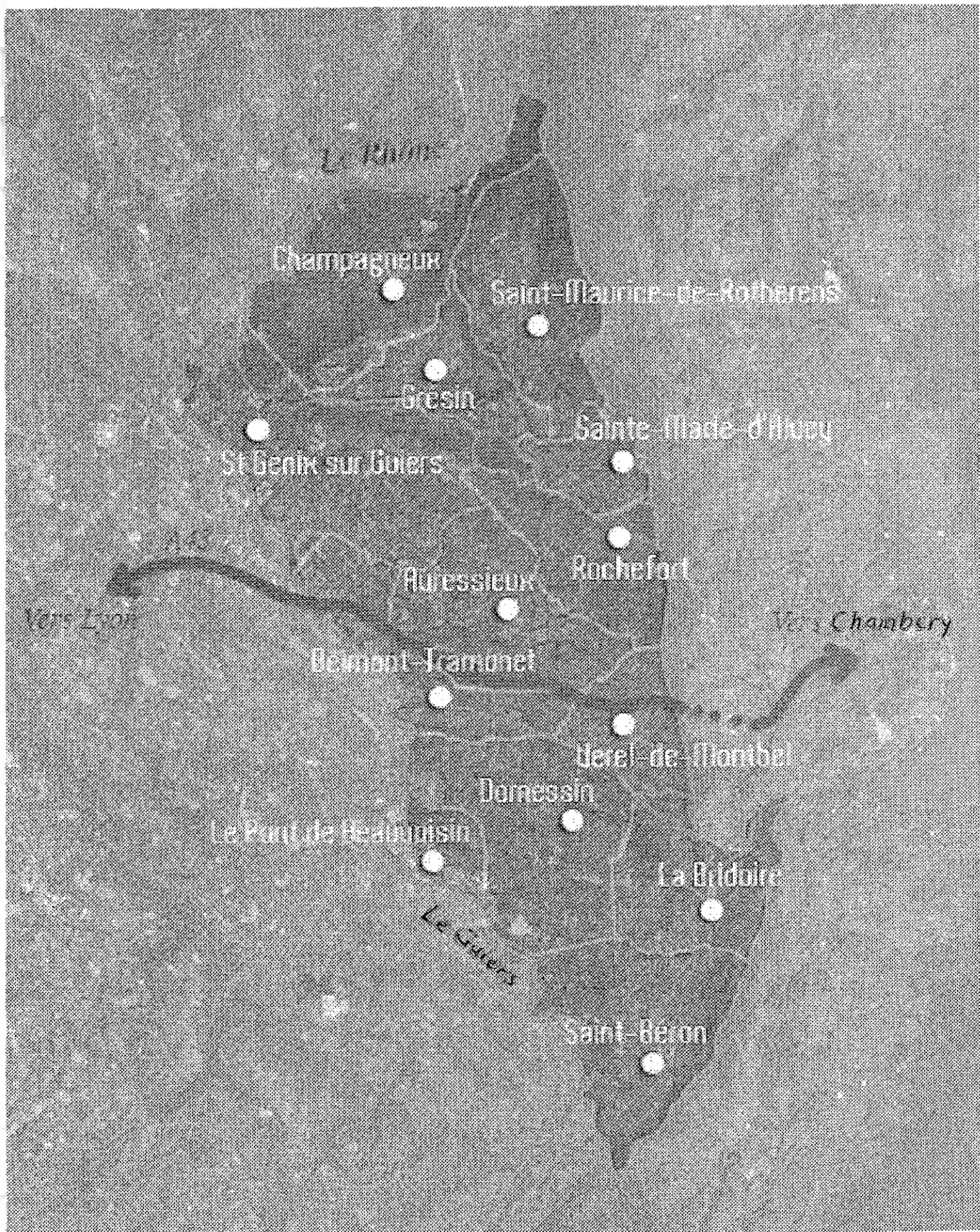
Au titre des compétences optionnelles:

- **Protection et mise en valeur de l'environnement :** entretien des berges et des cours d'eau, mise en place d'un Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC), élimination et valorisation des déchets. Pour les déchets ménagers, la Communauté de commune adhère au SICTOM du Guiers qui exerce effectivement cette compétence.
- **Politique du logement et du cadre de vie:** opérations programmées d'amélioration de l'habitat (au travers du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard auquel elle adhère), assistance architecturale.
- **Création, aménagement et entretien de voirie** à l'intérieur des zones économiques d'intérêt communautaire.
- **Transports scolaires primaires et secondaires:** elle est autorité organisatrice de second rang après le Conseil général,
- **Gestion des centres de secours contre l'incendie**

#### 5. Informations complémentaires

Pour ceux qui disposent d'Internet, il existe un site officiel de la Communauté de commune du Val Guiers: [www.ccvalguiers.fr](http://www.ccvalguiers.fr).

Il comporte des sous-chapitres par communes. C'est ainsi que le répertoire de Sainte-Marie d'Alvey permet d'avoir accès aux comptes-rendus des réunions municipales, à un agenda des manifestations et à une galerie de photos.



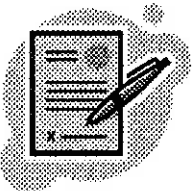
## Propriétaires d'installations d'assainissement autonome : ATTENTION, la réglementation change en 2011 !

### *Entretien des ouvrages d'assainissement non collectif par le propriétaire*

Il paraît important de rappeler aux propriétaires d'ouvrages d'assainissement les quelques points suivants :

- Les installations d'assainissement non collectif sont entretenues régulièrement par le propriétaire et vidangées par des personnes agréées.
- Les installations doivent être vérifiées et entretenues aussi souvent que nécessaire.
- La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur des boues, qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.
- Les installations, les boîtes de branchement et d'inspection doivent être fermées en permanence et accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle.

### *Vente d'une habitation dont les effluents ne sont pas raccordés au réseau public de collecte*



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les propriétaires d'une habitation non raccordée au réseau public de collecte des eaux usées devront, en cas de vente de leur propriété, **fournir un diagnostic de l'installation d'assainissement autonome.**

Le document établi à l'issue du contrôle devra être **daté de moins de trois ans** au moment de la signature de l'acte de vente et constituera une pièce supplémentaire au dossier de diagnostic technique demandé jusqu'alors.

En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur devra faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

### *Cas des installations d'assainissement non collectif présentant un risque sanitaire ou environnemental*



A l'issue du contrôle de fonctionnement du système d'assainissement réalisé par le S.P.A.N.C de la Communauté de Communes Val Guiers, **les installations qui génèrent un risque pour la santé publique ou l'environnement, devront être réhabilitées.**

Ces travaux devront être réalisés dans les quatre ans. Ils permettront la mise en place d'un dispositif de traitement adapté aux propriétés géo-pédologiques du terrain ainsi qu'aux caractéristiques de l'habitation (nombre de pièces principales)

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose des aides financières dans le cadre de programme(s) groupé(s) de réhabilitation.

Les modalités de ces aides sont détaillées dans le volet « Réhabilitation » ci-après.

## Vidange des fosses septiques et toutes eaux : des tarifs préférentiels

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Val Guiers a mis en place une prestation d'entretien comprenant le curage et la vidange des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif (fosse septique, fosse toutes eaux, préfiltre et bac à graisses).

Les prix proposés dans le cadre de ce marché ne seront pas pratiqués pour des interventions individuelles ou d'urgence.

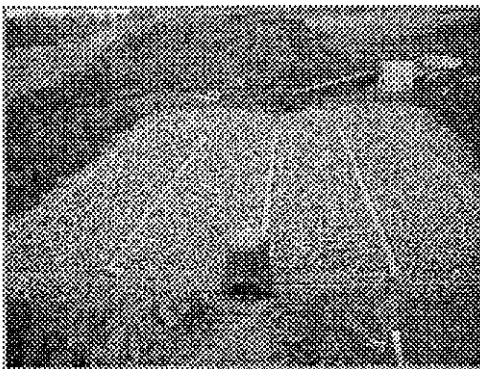
Tarifs en vigueur pour la période du 10/10/2010 au 09/10/2011 :

Type de prestations	Montant € HT
<b>Vidange d'une fosse toutes eaux ou septique</b>	
Volume < 2 000 litres	101,50
2 000 < Volume < 3 000 litres	111,70
Volume > 3 000 litres	121,90
<b>Traitement des matières de vidange en site agréé</b>	30,70 €/tonne
<i>Remarque : pour la vidange d'une fosse toutes eaux ou septique, le prix doit être calculé comme suit : prix de la vidange en fonction du volume de l'ouvrage + traitement des matières de vidange en fonction de la quantité de matières vidangées</i>	
<b>Mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30m</b>	38,90 €/tranche de 10m supplémentaire
<b>Dégagement des regards de visite</b>	38,90 €/regard
<b>Vidange d'un bac à graisses seul + transport et dépotage des graisses sur un site agréé</b>	111,70
<b>Entretien d'un préfiltre indépendant de la fosse</b>	38,90
<b>Forfait dans le cas où la prestation de vidange et le curage ne peuvent être effectués</b>	66,60

Si vous êtes intéressé par cette démarche, vous pouvez vous procurer le bon de commande en mairie ou contacter directement le SPANC (Tel : 04-76-37-75-33).

Ce bon de commande est à compléter et à renvoyer au SPANC (Communauté de Communes Val Guiers - Parc d'Activités Val Guiers - 585, Route de Tramonet - 73 330 Belmont-Tramonet) .

## Rehabilitation des ouvrages d'assainissement : une aide financière est possible



28% des installations d'assainissement non collectif situées sur le territoire de la Communauté de Communes Val Guiers présentent des risques pour la salubrité publique/privée et/ou l'environnement.

La Communauté de Communes a donc décidé de lancer, en juin 2009, des opérations groupées de réhabilitation afin d'améliorer cette situation.

En 2009-2010, ces opérations ont concerné 52 installations d'assainissement non collectif qui vont être réhabilitées au cours des trois prochaines années.

Pour l'année 2011, il est prévu le lancement d'un nouveau programme groupé de réhabilitation. Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse propose une aide financière à la réalisation des travaux.

Celle-ci s'élève à 2600 euros TTC par installation réhabilitée (étude à la parcelle + travaux réalisés).

Pour de plus amples renseignements, merci de prendre contact avec la Communauté de Communes Val Guiers au 04.76.37.75.33.



# PASSAGE À LA TÉLÉVISION TOUT NUMÉRIQUE

Les départements de l'Isère, Savoie et Haute-Savoie seront totalement passés à la télévision tout numérique le 20 septembre 2011. Mais les premières chaînes de télévision ont déjà basculé à la diffusion numérique courant septembre 2010.

**Quelle était la norme de diffusion jusqu'à aujourd'hui?** La diffusion des émissions se faisait depuis des émetteurs analogiques terrestres répartis sur l'ensemble du territoire.

**Qu'est ce que le passage à la télévision tout numérique ?** A la date indiquée, tous les émetteurs analogiques terrestres auront été éteints et la diffusion par voie terrestre sera totalement numérisée.

**Pourquoi ce changement?** La télévision numérique, nouveau mode de diffusion, occupe moins d'espace hertzien. En conséquence elle permet d'offrir beaucoup plus de programmes et de créer de nouvelles chaînes. Grâce à cette technologie, les téléspectateurs bénéficieront aussi d'une meilleure qualité d'image et de son.

**Chaînes de la TNT (= télévision numérique terrestre) et technologie de diffusion numérique :** il ne faut pas confondre les deux. Les premières sont un ensemble de chaînes diffusées en qualité numérique (une trentaine environ dont certaines sont cryptées et nécessitent un décodeur). Mais le passage à la télévision tout numérique est le changement de la technologie de diffusion de la télévision qui permet au téléspectateur de recevoir la télévision en qualité numérique.

**Suis-je concerné ?** Vous êtes concernés si vous recevez la télévision par une antenne râteau. Il vous faut alors vérifier que vous êtes équipés pour recevoir la télévision numérique. Par contre cette modification ne vous concerne pas si vous recevez vos émissions à Ste Marie par satellite.

**Dois-je changer mon téléviseur?** Non, si votre poste a été acheté après 1981 et dispose en conséquence d'une prise PÉritel. Et l'achat d'un téléviseur HD (haute définition) n'est pas nécessaire non plus pour recevoir les chaînes gratuites de la TNT car elles sont toutes diffusées en «définition numérique standard».

**Dois-je changer mon antenne?** Il n'est généralement pas nécessaire de changer son antenne râteau. En cas de problème, il se peut néanmoins que vous deviez faire contrôler votre installation (voir n° tel ci-après).

**Comment recevoir la diffusion numérisée avec mon antenne râteau ?** Si votre poste a été acheté après mars 2008, il est directement équipé d'un adaptateur TNT intégré. Si votre poste ne dispose pas d'un adaptateur TNT intégré, il vous faut installer un adaptateur TNT externe entre votre antenne et la prise PÉritel de votre poste.

Après installation de l'adaptateur, il suffit de lancer une nouvelle recherche et une nouvelle mémorisation des chaînes.

**Où trouver un adaptateur et quels sont les prix indicatifs pour le passage au numérique ?** Les adaptateurs sont disponibles en grandes surfaces et chez les vendeurs de télévision et de matériel vidéo. L'équipement d'un adaptateur simple tuner coûte de 25 à 50 € TTC, de 50 à 100 € pour un adaptateur double tuner (\*), la réorientation et vérification de l'antenne coûte de 80 à 120 €. (\*) pour regarder une chaîne et en même temps en enregistrer une autre.

**Comment trouver des renseignements complémentaires?** Un centre d'appel « tous au numérique » est à la disposition du public au 09 70 818 818 où des conseillers vous aideront à établir un diagnostic de votre installation (numéro non surtaxé, prix d'un appel local). Pour ceux qui disposent d'un accès à internet, le site internet [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) répond à beaucoup de questions.

**Quelles sont les aides financières possibles ?** Un fonds d'aide pour accompagner les foyers les moins favorisés existe (25 € maximum pour un adaptateur, 120 € maximum pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau). Pour plus de renseignements appeler le numéro ci-dessus.

# **2010 en photos**

- Le fleurissement

- Réunion de chantier mairie

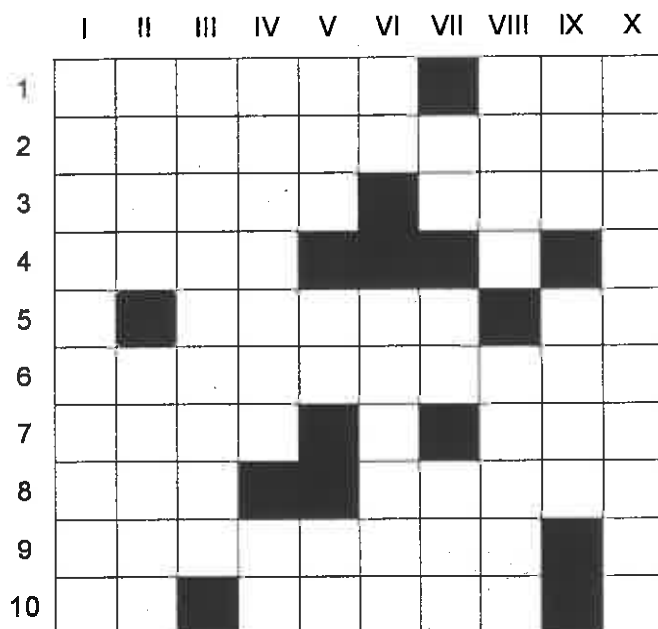
- Dépôt de la gerbe du 11 novembre

- Passage de la course cycliste  
« 20<sup>e</sup> Rhône-Alpes Isère Tour »



# JEUX

## Mots croisés



- Horizontalement :**
1. Sport qui se pratique sur le lac d'Aiguebelette. Pour distraire.
  2. Ragots.
  3. Région et fromage de Corse. Ils sont universels.
  4. Grand lac.
  5. Reste. Pronom.
  6. Action.
  7. Mieux vaut en avoir. Se donne parfois.
  8. Site japonais. Oiseau des bords de l'eau.
  9. Ils permettent d'entendre quand ils sont dans l'oreille.
  10. Sorti. Une tour parisienne.

- Verticalement :**
- I. Renoncement.
  - II. Fourrure. Type.
  - III. Eburnéennes.
  - IV. Elle est de mauvaise humeur. Indique la matière.
  - V. Phonétiquement n'est pas écrits. Ville bourguignonne. Largeur.
  - VI. Pieuses initiales. Elles ne sont pas toujours éternelles.
  - VII. Fleuve. Groupe de commandes militaires. Radio.
  - VIII. Cité impériale indienne où se trouve le Tadj Mahal. Vieille ville Syrienne.
  - IX. Propre. Il regarde les autres de haut.
  - X. Contenus qui se mangent

## Sudoku

	6			1	
3			2	4	
5	4		6		
		6	1	5	2
	2				
1					

Chiffres de 1 à 6

	1	8		3		5		6
		2				1		
			1	2	4	3	7	
2		9		7				1
		7				9	6	
1		4	5				8	2
9		3		5	6			
5			3	1		2	4	
			9		2			5

Chiffres de 1 à 9

		1	
	2		
4			
		3	

Chiffres de 1 à 4

*Grilles de jeux proposées par Michelle ARTHAUD-BERTHET*

# SAINTE MARIE ANIMATION 2010

## ROIS

Cette année 2010 ne pouvait manquer de commencer avec la coutume des Rois qui nous a tous réunis le 17 janvier autour de la galette.

## BUGNES

Puis, le 28 février nous nous retrouvions pour les bugnes, et là, succès assuré, leur réputation et la gourmandise font que les habitants de Ste Marie d'Alvey participent bien volontiers à cette après-midi festive.

## EXPOSITON

Cette année nous avons fait l'exposition sur une journée, puisqu'il s'agissait des vieilles voitures présentées par l'Amicale des véhicules anciens du Bourget-du-lac-Bourdeau. Ce fut une magnifique journée avec un public nombreux et intéressé ; d'autres passionnés propriétaires de voitures anciennes des communes avoisinantes se sont joints à eux, ce qui nous a permis de découvrir les merveilles qui se cachent dans ce coin de l'avant-pays savoyard. La vente de pains et de tartes cuits au feu de bois fut également un succès et nous tenons à remercier particulièrement M. Charles Cottarel de Loisieux qui a fait le pain, étant donné que nous ne pouvions cette année utiliser les locaux de la mairie en travaux. Les promenades en voitures proposées par les propriétaires ont rapportées 50€ offerts à l'Association Verticale que Ste Marie Animation soutient depuis de nombreuses années. Merci à tous ceux qui nous ont apporté leur concours.

## VOYAGE

Le 26 juin à 7 heures, départ pour l'Ardèche pour la sortie annuelle à Ardelaine, établissement où, pour faire court, on prend le mouton et on fait de la laine.....Non, c'est beaucoup plus compliqué que ça et surtout, aux dires de visiteurs, passionnant. Il est vrai que le travail de la laine c'est tout un art et que le résultat final en pelotes et aux aiguilles relève de patience et de goût pour le beau. Alors rendez-vous cette année pour une autre sortie toute aussi instructive et plaisante.

## REPAS DU 21 AOUT

Le traditionnel repas d'août a regroupé de nombreux gourmands autour d'une ribambelle de cailles bien dodues qui n'attendaient que de fins palais pour les apprécier et ils ne furent pas déçus puisque tous ces volatiles furent engloutis avec délectation ; la marquise au chocolat qui accompagnait ces belles fut également dégustée avec un plaisir non dissimulé. Merci aux cuisinières qui ont œuvré à la réussite de ce repas qui reste un rendez-vous incontournable des animations de Ste Marie.

## REPAS DES ANCIENS

Le 5 décembre, les anciens de la commune étaient conviés à Rochefort au repas annuel offert conjointement par la Mairie de Ste Marie d'Alvey et Ste Marie Animation. Cette journée leur permet de passer ensemble un agréable moment et de savourer les douceurs concoctées par Jocelyne....et ces douceurs-là, on en salive d'avance et on s'en souvient longtemps !!!

*Pour la fin de cette année 2010, l'équipe n'était pas au complet et nous n'avons pas organisé de manifestations. Nous nous réunirons prochainement pour organiser l'année 2011 -déjà- et proposer des animations qui, nous l'espérons, vous feront plaisir.*

# LE CLIMAT DE 2010

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations
Janvier	-1.75	3.25	117 (60 cms de neige)
Février	0	7	135 (32 cms de neige)
Mars	2.7	11.22	103 (4 cms de neige)
Avril	7.45	18.47	76
Mai	9.75	18.58	181
Juin	15.1	24.58	85
Juillet	18.74	29.32	45
Août	15.6	25.32	99
Septembre	11.85	21.38	80
Octobre	8.25	14.9	79
Novembre	4.73	9.9	134 (19 cms de neige)
Décembre	-1.2	3.88	156 (105 cms de neige)
	<b>Total précipitations</b>		<b>1290</b>

**Janvier** était vraiment hivernal, maussade et lugubre avec très peu de journées de soleil. La neige est tombée les 10 premiers jours (47 cms) suivie de pluie puis encore un peu de neige à la fin du mois.

**Février** également hivernal. Les 5, 6 et 7 : pluie et neige mêlées. Le 9-12, froid et neige qui a fondu seulement le 19, journée de pluie. Quelques belles journées puis une période pluvieuse avec de fréquentes bourrasques.

**Mars** : mitigé au début, humide et frais. Le 7, gelée matinale puis neige toute la journée. Ensuite, 4 jours avec un vent N.E. fort et froid. Le 12-19, beau temps avec des gelées. Ensuite, le temps s'est réchauffé mais est devenu pluvieux.

**Avril** : maussade et humide au début. L'hiver semblait durer jusqu'à la 2<sup>e</sup> quinzaine mais le soleil s'est mis à briller et il a fait chaud. Un beau printemps s'annonçait mais, hélas...

**Mai** commençait très froid et humide. Le 15 était le 1<sup>er</sup> jour sec. Le temps était meilleur mais, dans l'ensemble, plus froid et pluvieux que l'année dernière.

**Juin** était pareil jusqu'au 22 quand, finalement, l'été est arrivée avec 10 jours de temps chaud et ensoleillé qui ont continué les 3 premières semaines de...

**Juillet** où la dernière semaine a apporté des nuages et deux orages.

**Août** : quelques journées ensoleillées en alternance avec des périodes humides et nuageuses. Rien de très stable.

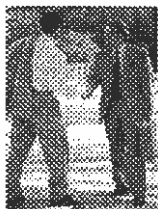
**Septembre** était très agréable sauf 3 jours de pluie. Températures agréables jusqu'à la 4<sup>e</sup> semaine.

**Octobre** typiquement automnal, souvent frais et brumeux. Pluvieux et venteux le 4-5 et le 24-25 mais encore beaucoup de belles journées.

**Novembre** a bien commencé avec deux jours à 18° mais les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> semaines ont vu l'arrivée de grosses pluies : le 7-17mms, le 8-10 mms, le 12-15 mms et le 15-27 mms. Entre temps, un temps variable. Puis, tout à coup, l'hiver était là ! Les températures tombaient et les premières neiges sont arrivées le 26 et 27 (19 cms). Deux journées piquantes avant l'offensive sérieuse de...

**Décembre** : 49 cms de neige le 1<sup>er</sup> décembre. Froid et neige jusqu'au 6 où 20 mms de pluie ont emporté la neige qui restait. Le 8 était beau (14°) mais c'était un court répit avant le froid, le gel et la neige. Au moins, 26 cms au sol pour le jour de Noël !

Mary HEARN



# Infos Collectivités Locales

## L'attestation de conformité "CONSUEL" : une obligation !

C'est le décret 2010-301 du 22 mars 2010, modifiant le décret 72-1120 du 14 décembre 1972, qui fixe les règles pour la mise sous tension d'une installation électrique par un distributeur d'électricité.

### Quelles installations ?

- toute nouvelle installation électrique à caractère définitif **raccordée au réseau public de distribution d'électricité**
- toute installation de **production d'électricité** d'une puissance inférieure à 250 kVA raccordée au réseau public de distribution d'électricité et requérant une modification de l'installation intérieure
- toute installation électrique **entièrement** rénovée dès lors qu'il y a eu mise hors tension de l'installation par le distributeur à la demande de son client ( tension inférieure à 63 000 Volts )

doit faire l'objet, préalablement à sa mise sous tension par un distributeur d'électricité, d'une attestation de conformité aux prescriptions de sécurité imposées par les règlements en vigueur.

*Nota :* pour les rénovations partielles d'installation, le maître d'ouvrage est donc libre de demander ou non une attestation de conformité à son installateur. Il est cependant conseillé de le faire pour des raisons évidentes de sécurité, mais aussi d'assurance.

### La sécurité en première ligne !

La remise au distributeur d'énergie électrique de l'attestation de conformité ne dispense pas l'utilisateur ou le maître d'ouvrage des autres obligations, notamment en ce qui concerne **la sécurité** dans les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur et la protection des travailleurs.

### Quelle responsabilité ?

L'attestation de conformité est établie par écrit et sous sa responsabilité **par l'installateur**. En cas de pluralité d'installateurs, chacun établit l'attestation pour la partie qu'il a réalisée.

L'attestation de conformité est obligatoirement soumise, par son auteur, au visa d'un organisme de contrôle.

### Le contrôle : gage d'indépendance !

Pour les établissements recevant du public, le contrôle (qui doit être périodique) est réalisé par des organismes tels que SOCOTEC, APAVE, VERITAS, etc.....

**Dans tous les cas, le visa des attestations de conformité doit être confié à des organismes de droit privé à but non lucratif, associant en nombre égal, dans leur conseil d'administration, des représentants des :**

- distributeurs d'énergie ( ERDF, FNCCR, ...)
- installateurs électriciens ( professionnels du bâtiment, ...)
- usagers de l'électricité ( Association des Maires de France, FNCCR, Associations d'usagers.....)

Un seul existe aujourd'hui :

**CONSUEL : Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité**



Et l'électricité vient à vous

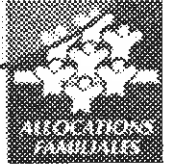
Direction Territoriale Savoie  
4 Boulevard Gambetta  
73018 CHAMBERY cédex



# ASSOCIATION PARISolidarité

Un lieu convivial, un lieu de vie et d'accueil, un lieu d'aide morale et matérielle,  
un lieu pour tous au service de tous.

04 76 31 68 60



## A SAINT GENIX SUR GUIERS

Immeuble la Tissandière- Route du Stade



EDITH VOUS ACCUEILLE :

- ❖ **LE BAVARD CAFE** : Le Mardi matin – de 9 h à 11 h 30  
Convivialité et échanges autour d'un café offert  
Animations ... sorties



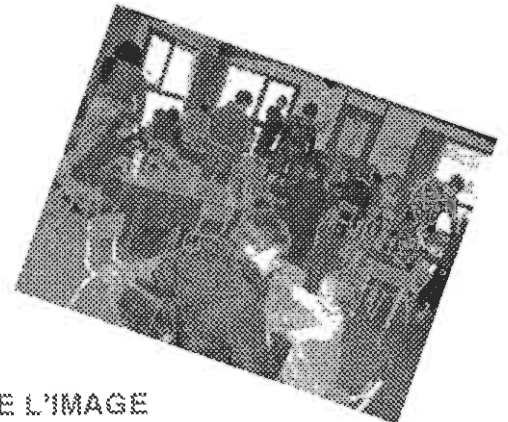
- ❖ **LA BOUTIQUE** : Mardi matin – 8 h 30 – 12 h –  
Mercredi toute la journée

Judi après-midi : 13 h 30 – 16 h 30

Des vêtements d'occasion mode et en bon état ,

- **LE REAAP**

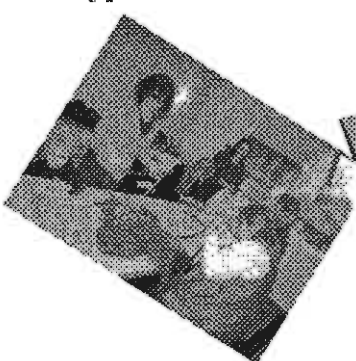
Sorties et activités ponctuelles en famille



- ❖ **Les ATELIERS** : CUISINE – CUSTOMISATION –

ECRITURE - BIEN ETRE – VALORISATION DE L'IMAGE

Appeler l'association pour connaître les dates.



- **LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE** : tous les jeudis après-midi

Sur prescription des assistantes sociales

■ **N'hésitez pas à nous rejoindre pour participer aux animations ou pour donner un peu de votre temps, nous avons toujours besoin de bénévoles**

## **POUR UN PAYS SOLIDAIRE AVEC LES ANCIENS... RESA, le réseau d'échanges de l'Avant-Pays Savoyard**

Depuis 2006 l'association **RESA** anime un réseau de bénévoles formés à la visite de personnes âgées à leur domicile.

Rompre l'isolement, alléger la solitude, soulager les proches le temps d'une pause...

Une solidarité qui se répand comme une traînée de poudre dans l'Avant Pays Savoyard puisqu'en deux ans le nombre d'adhérents a doublé.

Ce sont aujourd'hui 24 personnes âgées qui bénéficient de visites plusieurs fois par mois, à la convenance et selon les possibilités de chacun. Une nouveauté cette année, des binômes de visiteurs ont pu être formés, ce qui paraît permettre plus de souplesse et plus d'enrichissement auprès de la personne âgée.

### **Pour 2011, des projets !**

Qui dit nouveaux adhérents dit nouvelles idées ! Pour 2011 :

- Un projet de formation pour les visiteurs bénévoles ;
- Un projet artistique : la réalisation de portraits photographiques des personnes visitées pour mettre des visages sur des noms, témoigner des moments de rencontre et de complicité, des émotions.
- Mettre aussi des mots sur ces clichés avec un travail d'écriture animé par l'une des bénévoles de RESA. A terme, une exposition itinérante pourrait voir le jour.

**Vous connaissez des personnes qui souhaiteraient bénéficier de l'accompagnement de RESA ? Vous pouvez nous contacter.**

**Vous avez envie de partager, un peu de temps à donner, quelques heures ou davantage ?**

Vous pouvez vous aussi participer au réseau d'entraide mutuelle qu'est RESA. Pour effectuer des visites bénévoles à domicile, partager des idées ou aider à votre manière et selon vos possibilités.

Une nouvelle formation sera mise en place en 2011, si le nombre de personnes intéressées est suffisant. Vous pourrez en bénéficier.

**Rejoignez nous, pour un territoire solidaire !**

**RESA en chiffres en 2010...**

**Une soixantaine d'adhérents**

**33 Bénévoles formés**

**24 bénéficiaires de visites à domicile**

La mobilisation des bénévoles représente plus de **800 VISITES** directement consacrées à des personnes âgées chaque année.

**Contact : Association RESA – Maison de la Vie locale – 73240 LA BRIDOIRE  
[resa.asso@yahoo.fr](mailto:resa.asso@yahoo.fr) ☎ 04 76 31 68 92**

### Le Repaire Louis Mandrin s'agrandit !

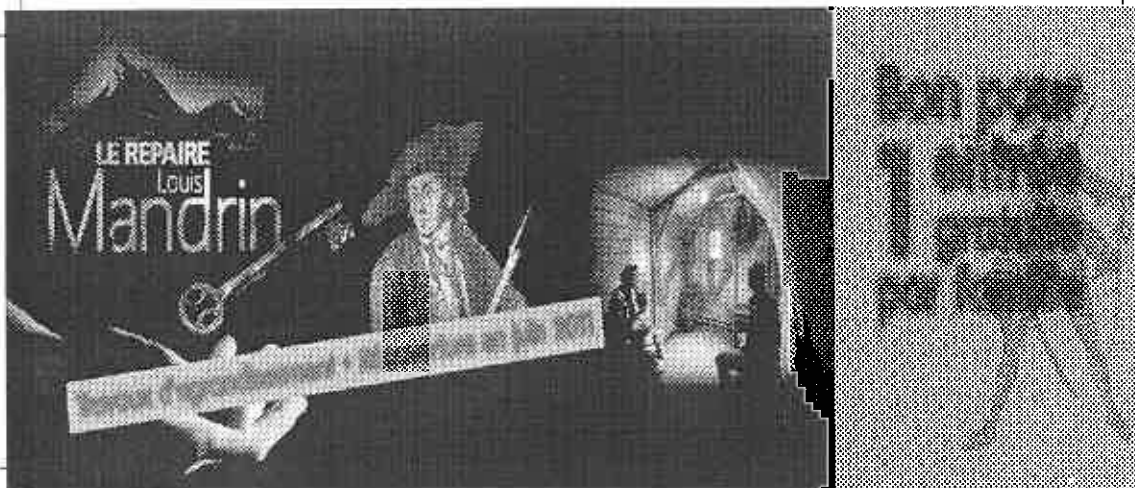
Pour accueillir ses visiteurs dans les meilleures conditions, le Repaire Louis Mandrin profite de l'hiver pour s'agrandir, et ré-ouvrira ses portes début juin 2011.

Pendant les travaux, l'équipe de l'Office de Tourisme Val Guiers a déménagé au premier étage de la mairie de Saint-Genix-sur-Guiers, et vous accueille du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, avant de s'installer, fin mai/début juin, dans les nouvelles installations dédiés au célèbre hors-la-loi, et qui accueilleront pour l'occasion une très belle exposition sur la contrebande et les zones frontalières !

L'équipe du Repaire Louis Mandrin vous invite à partir à la découverte de ce « cavalier de l'illicite », qui arpenta les terres du Val Guiers à la tête d'une armée de contrebandiers... Plongez au cœur du XVIIIe siècle, le long d'un parcours scénographique interactif et ludique !

Comment et pourquoi Louis Mandrin est-il entré dans la contrebande ? Quelles marchandises vendait-il en France ? Comment choisissait-il ses hommes ? Ouvrez vos oreilles, car il vous faudra répondre aux questions de Mandrin avant de ressortir du Repaire ! Une visite dynamique et instructive qui plaira aux petits comme aux grands !

>Le Repaire Louis Mandrin sera ouvert, à partir du mois de juin, du mardi au dimanche de 14h à 18h, et en juillet et août tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30. Dernière visite une heure avant la fermeture du site. 1 entrée gratuite par famille sera délivrée sur présentation du bulletin.



# La tournée du boulanger

La vie de notre village est ponctuée par le passage deux fois par semaine de la camionnette du boulanger, M. Joseph Trillat-Rabilloud, dont on entend le klaxon au cours de son avancée. Son utilité pratique, avec l'alimentation des hameaux et des personnes isolées, est certaine. Aussi un article sur ce service local nous a semblé intéressant.

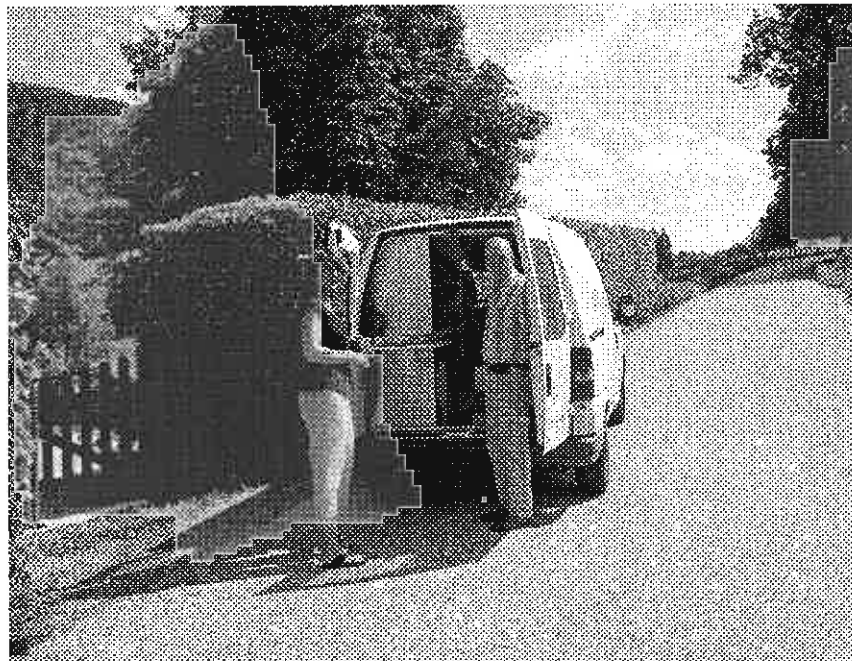
Son point de départ est la boulangerie de Champagneux. Si une boulangerie y avait existé jusque vers 1920, elle avait ensuite cessé ses activités. Elle redémarra vers 1950 sous l'impulsion du maire de l'époque.

Dès 1952 une tournée dans les villages et hameaux environnants fut mise en place par l'oncle de M. Joseph Trillat-Rabilloud. D'abord sur Champagneux et Grésin, ensuite jusqu'au Mollard vers 1960 puis St Maurice de Rotherens à partir de 1962. Notre boulanger prit alors la succession de son oncle. Un arrêt au café St Maurice fut institué qui s'étendit à l'ensemble de la commune de St Marie d'Alvey après que Madame St Maurice, étant montée dans la camionnette, ait fait découvrir au boulanger le reste de la commune avec une montée vers l'église jusque chez Bret et le tour par la Blanchinière.

Les villages dans les années 1960 étaient plus peuplés et comprenaient encore de nombreuses exploitations agricoles. Depuis, les évolutions sociales (baisse du nombre des exploitations, éloignement des lieux de travail, usage de la voiture généralisé) ont un peu modifié les tournées.

Celles-ci ont lieu les mardi et vendredi. Elles débutent à 9h30 et durent environ trois heures pour les secteurs de Grésin et de St Marie d'Alvey. L'après-midi est consacrée aux secteurs de Duisse et St Maurice de Rotherens pour une durée similaire. La tournée quotidienne fait environ 60 kms.

Consacrée exclusivement à la boulangerie à l'origine, la tournée avait évolué ensuite en proposant de la pâtisserie puis des produits d'épicerie. Mais cette dernière activité a été arrêtée il y a deux ans.



Cette tournée permet à M.J.Trillat-Rabilloud des contacts avec les habitants même si une moins grande disponibilité de ceux-ci peut être constatée aujourd'hui. Il se souvient de feu le Père Carlet au Mollard qui, à l'arrivée de camionnette, prenait ses miches, montait dans le véhicule, se faisait conduire un peu plus loin jusqu'à sa cave où il stockait son pain et lui proposait un coup à boire.

La poursuite de la boulangerie est assurée dans la famille puisque la fille et le fils de notre boulanger ont repris cette activité sur Aoste (Isère). La poursuite des tournées dans le futur dépendra du bon fonctionnement du véhicule, de l'existence ou non d'un successeur pour reprendre le tour et des disponibilités de M. Joseph Trillat-Rabilloud, par ailleurs maire de Champagneux.

# CONTE

*Cette histoire est la quatrième d'une ensemble de six, écrites par Norrie Hearn, spécialement pour un projet d'enfants en Espagne. Elle a été traduite par Roisin Hearn.*

## ÉLODIE

La petite Élodie est née avec un don remarquable. Elle comprenait le langage des oiseaux.

Comment est-ce possible? Durant la grossesse, la future maman fut dérangée à une heure tardive, un soir de brume épaisse, par quelqu'un qui frappait à sa porte. Elle était seule dans la maison, son mari étant parti rendre visite à ses parents. Tout d'abord, elle eut peur d'ouvrir la porte. Elle regarda alors au dehors, à travers une fente dans les rideaux.

Là, devant sa porte, se trouvait une vieille femme bizarre. Elle avait un nez crochu et ses yeux étaient presque perdus sous ses sourcils hérissés qui ressemblaient à des toits de chaume en bataille. Elle semblait avoir des cheveux partout, qui lui poussaient du menton et sortaient de sous son chapeau gris qui penchait de travers. Elle n'avait pas du tout l'air sympathique et quand elle frappa fort de nouveau à la porte, la maman d'Élodie faillit sursauter de peur. Cependant, elle ouvrit la porte et invita la femme à entrer.

« *Merci, gentille dame* » dit la vieille femme. À la grande surprise de la maman, elle parlait avec une voix calme et douce comme de la musique. « *J'ai dû perdre mon chemin dans la brume. J'ai vu de la lumière chez vous et je suis venue vous demander l'hospitalité jusqu'au matin* ».

La maman d'Élodie proposa à la femme de venir s'asseoir près du feu. Puis, elle alla dans le garde-manger chercher du pain et un bol de soupe. « *Je suis désolée* », dit-elle « *je n'ai pas beaucoup à manger dans la maison en ce moment, mais je vous offre ceci avec plaisir, ça pourra peut-être vous réchauffer. Il fait tellement froid cette nuit.* » Puis elle réchauffa la soupe et mit le bol et le pain sur une petite table à côté de la femme.

La femme hocha la tête, mais ne parla pas avant d'avoir fini de manger, puis reprit « *La plupart des gens n'aiment pas mon apparence. Ils me trouvent vieille et laide, un peu comme une sorcière. Ils m'insultent alors et me chassent avec des bâtons et des pierres. Pourquoi vous m'avez invitée chez vous ?* »

La jeune femme réfléchit un moment. « *Je pense que c'est parce qu'il fait si mauvais et que je n'aimerais pas laisser quelqu'un dehors une nuit comme celle-ci.* » dit-elle, « *D'ailleurs personne ne peut rien à son apparence.* » ajouta-t-elle en haussant les épaules. « *Je sais maintenant que vous parlez doucement et mangez avec élégance, avec de bonnes manières; j'avais donc raison de vous inviter. En revanche, j'ai un souci. Nous n'avons que deux chambres. L'une est pour mon mari et moi, l'autre, est une toute petite chambre avec un berceau, prête pour la venue de notre bébé; mais si vous voulez, je peux vous préparer une sorte de lit d'appoint près du feu.* »

La vieille femme souriait tellement que les poils de son menton touchèrent presque son nez. « *Très gentil, très gentil* » disait-elle « *mais pourriez-vous d'abord me montrer la chambre où votre petite fille dormira ? Je pourrais avoir un cadeau pour elle ...* »

La jeune femme lui montra alors la chambre du haut, tout en se demandant « *Pourquoi a-t-elle dit 'petite fille'? Comment sait-elle? Je lui demanderai demain matin* »

Mais, au matin, la vieille femme était partie et, sur la chaise près du feu, il n'y avait qu'un petit oiseau brun au bec jaune et aux yeux brillants.

Chaque jour précédant la naissance d'Élodie, l'oiseau venait le matin et remplissait la maison de son chant avant de partir pour ses occupations de la journée. Curieusement, après la naissance d'Élodie, l'oiseau ne vint plus et les matins furent aussi silencieux qu'avant l'arrivée de la vieille femme.

Les années passèrent et la maman d'Élodie était tellement appliquée à s'occuper de son enfant, qu'elle oublia la vieille femme et l'oiseau, jusqu'au jour où, sortant pour étendre le linge et alors qu'Élodie jouait sur la balançoire dans le jardin, une petite brise douce dans ses cheveux, elle entendit l'enfant soudain qui dit :

*« Maman, il va bientôt pleuvoir. Si tu étends ton linge dehors, il ne séchera pas »*

Sa maman la regarda, surprise. *« Mais mon enfant »,* dit-elle *« il fait très beau et il n'y a pas de nuage en vue »*. Elle rit et rentra dans la maison. La petite Élodie la suivit et monta sur une chaise pour regarder par la fenêtre.

Quelques instants plus tard, il y eut une soudaine bourrasque de vent. Le ciel devint noir et une pluie lourde commença à tomber et à tremper les vêtements sur le fil. La maman d'Élodie dut sortir en courant pour rentrer le linge.

Après avoir ôté ses vêtements mouillés, elle assit Élodie sur ses genoux et lui demanda *« Comment savais-tu qu'il allait pleuvoir alors qu'il faisait tellement beau ? »*

Elle sourit, *« Parce qu'un petit oiseau me l'a dit. »*

*« Quelle espèce d'oiseau ? »*

*« Un petit oiseau brun tout drôle avec un bec jaune qui vient me parler tous les jours. Il me raconte ce que disent les autres oiseaux et me dit que bientôt je pourrai les comprendre moi-même. Il s'envole pour des endroits lointains et exotiques alors parfois je sais ce qu'il se passe là-bas. Aujourd'hui l'oiseau m'a dit qu'un grand vent apportera des grandes pluies du sud ; et il avait raison maman, n'est-ce pas ? »*

Quand le papa d'Élodie rentra le soir, la maman lui raconta cet épisode inattendu et, pour la première fois, lui parla aussi de la vieille femme venue avant la naissance d'Élodie. *« Elle savait que notre enfant allait être une fille, et puis quand elle disait qu'elle avait un cadeau pour Élodie, je pensais que c'était le petit oiseau qui venait chanter tous les jours, mais maintenant je crois que cela pourrait être quelque chose d'autre. »*

Son mari se mit à rire, *« Ou peut-être n'était-ce qu'une vieille dame qui avait faim et tu étais à moitié endormie et tu as cru ce qu'elle t'a dit, et maintenant l'enfant s'amuse à imaginer des choses. Tu verras, quand elle sera plus grande, elle aura d'autres fantaisies. »*

Les mois s'écoulaient et Élodie semblait toujours savoir ce qui allait se passer. Chaque fois elle expliquait simplement *« Mais maman, je te l'ai déjà dit, j'entends parler les oiseaux. »*

Les jours devinrent plus courts et les nuits plus longues et un soir d'hiver, pendant que sa maman préparait à manger, Élodie annonça *« Maman, ce n'est pas la peine d'en préparer autant, Papa ne rentrera pas ce soir »*

Sa maman sourit, « *Est-ce encore une de tes fantaisies, mon enfant? Je ne veux plus rien entendre de ces oiseaux. Ton père rentre à la même heure tous les soirs en hiver et il aime bien que je lui prépare un bon repas chaud. Va te mettre en pyjama; ton père sera bientôt là pour te lire une histoire comme d'habitude* ».

Mais la nuit tomba et on n'entendit aucun pas familier sur le chemin de la maison. La maman resta éveillée pour attendre son mari, mais il ne rentra pas.

Le matin, elle redemanda à sa fille « *Comment savais-tu que ton père n'allait pas rentrer et sais-tu ce qu'il s'est passé ?* »

« *Je te l'ai déjà dit maman, j'ai entendu les oiseaux parler. Quelques-uns d'entre-eux ont perdu leurs maisons, ils ont dit que c'était la chute des arbres qui abritaient leurs nids, qui a bloqué la route. Un arbre est tombé dans la rivière, il y a eu une inondation et le pont a été emporté. Des vaches et des chevaux se sont noyés, mais ne t'inquiète pas, je sais que papa va bien.* »

Sa maman se faisait quand même du souci et toutes les deux, elles guettèrent toute la matinée et attendirent des nouvelles. Le soir était presque tombé, quand, enfin, le papa rentra à la maison. C'était étonnant, il avait bonne mine, ses vêtements étaient secs et son cheval ne montrait aucun signe de fatigue ou des blessures dues à un orage ou une inondation.

Après les avoir embrassées, il s'installa et leur raconta ses aventures.

« *Je me promenais à cheval dans les bois quand le vent se leva. Doucement au début, puis de plus en plus fort. Des branches tombèrent autour de moi et le cheval eut peur et partit au galop en direction de la rivière. Avant de pouvoir le contrôler, nous nous retrouvions au milieu de l'eau, à un endroit que je n'avais jamais vu auparavant. Il y avait une petite île et j'ai réussi à y guider mon cheval. Nous étions tous les deux mouillés et nous avions peur. De plus il commençait à faire nuit.*

*Il s'est alors passé quelque chose d'étrange.*

*Autour de moi tout devenait calme et tranquille. Soudain il y eut des oiseaux partout, et le bruit qu'ils faisaient remplissait l'air. Ils chantaient, sifflaient et criaient. Il y eut ensuite d'autres bruits et des gens sont arrivés en courant. L'un d'entre eux avait apporté une longue corde. J'étais si mouillé et fatigué que je n'arrivais guère à me déplacer, mais je ne sais pas trop comment, ils ont réussi à m'attacher à la corde et à nous tirer tous les deux jusqu'à la terre ferme.*

*Ils m'ont emmené jusqu'à la maison d'une femme étrange. Elle avait un grand nez crochu et ses yeux étaient presque perdus sous des sourcils hérissés qui ressemblaient à des toits de chaume en bataille. Elle semblait avoir des cheveux partout, qui lui poussaient du menton et sortaient de sous son chapeau gris qui penchait de travers et qu'elle portait même à l'intérieur. Elle m'expliqua que les oiseaux avaient fait tellement de bruit, que les gens du village savaient que quelque chose n'allait pas et c'est comme ça que l'on m'a trouvé. Puis elle a insisté pour que je reste la nuit. Elle s'est occupée de moi, m'a nourri et m'a donné un lit chaud. Le matin, elle m'a dit au revoir et m'a donné un message obscur :*

*Dites à votre femme que sa gentillesse a été récompensée et dites à Élodie (oui, elle connaissait le prénom de notre fille) de toujours écouter les oiseaux et de se souvenir que les petits bruits et sifflements qu'ils font peuvent être plus qu'une chanson.* »

## Réponses des jeux

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	A	V	I	R	O	N		A	N	A
2	B	A	V	A	R	D	A	G	E	S
3	N	I	O	L	O		A	R	T	S
4	E	R	I	E				A		I
5	G		R	U	I	N	E		S	E
6	A	G	I	S	S	E	M	E	N	T
7	T	U	N	E		I		M	O	T
8	I	S	E			G	R	E	B	E
9	O	S	S	E	L	E	T	S		E
10	N	E		N	E	S	L	E		S

3	4	1	2
1	2	4	3
4	3	2	1
2	1	3	4

2	6	3	4	1	5
3	1	5	2	4	6
5	4	1	6	2	3
4	3	6	1	5	2
6	2	4	5	3	1
1	5	2	3	6	4

4	1	8	7	3	9	5	2	6
3	7	2	8	6	5	1	9	4
6	9	5	1	2	4	3	7	8
2	3	9	6	7	8	4	5	1
8	5	7	2	4	1	9	6	3
1	3	4	5	9	3	7	8	2
9	2	3	4	5	6	8	1	7
5	8	6	3	1	7	2	4	9
7	4	1	9	8	2	6	3	5



